



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Résidences de la Rocaille SA**, Le Petit Pré, Hôtel Ermitage, 1660 CHÂTEAU-D'OEX
2. Date du prononcé de dissolution: 12.07.2013
3. Suspension de faillite: 13.08.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.08.2013
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois du 12 juillet 2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : exploitation d'établissements hôteliers et restaurants; acquisition, transformation, gestion, vente et location d'immeubles.

Office des Faillites de l'Est Vaudois
1800 Vevey

01030187

